

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 25 mars 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Cerrigone donnant pouvoir à M. Monany

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, Mme Valleton, Mme Lagarde, M. Prudhomme



Délibération n° 08-02 du 25 mars 2021

DISPOSITIF RÉNOV' HABITAT 93 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2014-VI-42 en date du 26 juin 2014 relative au règlement du dispositif Rénov' Habitat 93,

Vu le budget départemental,

Sur le rapport du président du conseil départemental,



après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE, au titre de l'aide à l'adaptation des logements, les neuf (9) subventions détaillées dans l'annexe ci-jointe, pour un montant total de 22 114,91 euros.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.